

Séance du 8 avril 1919. Ouverture 9 h., clôture -- h.

Présents: MM. les conseillers fédéraux Motta, Müller, Decoppet, Schulthess, Calonder, Haab.

Absent: -

Présidence: M. le président Ador.

Secrétaires: MM. le chancelier Steiger et le vice-chancelier Contat.

M. v. Goumoëns est également présent.

Question du Vorarlberg.

Département politique.

V e r b a l .

Revenant sur la discussion qui a eu lieu en son absence, à la séance du 2 avril, M. Calonder exprime l'avis que le Conseil fédéral ne doit pas s'exposer, vis-à-vis de l'opinion publique et devant l'histoire, au reproche de n'avoir pas su prendre position en temps utile, dans la question du Vorarlberg. La situation est maintenant dominée par deux grands faits: le rattachement probable de l'Autriche allemande à l'Allemagne, et la certitude que, si le Vorarlberg n'est pas accueilli dans la Confédération suisse, c'est à l'Allemagne qu'il se rattachera. Quelles que soient les objections qu'on peut formuler contre l'entrée du Vorarlberg dans la Confédération suisse, et dont l'orateur ne conteste nullement la valeur, il estime qu'elles doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur qu'il y a pour la Suisse, devant la menace de la constitution d'une grande Allemagne l'enserrant au nord et à l'est, de Bâle au Stelvio, à repousser sa frontière à l'est et à écarter l'Allemagne du Rhin.

M. Motta déclare n'être pas en principe opposé à l'entrée du Vorarlberg dans la Confédération, à condition que le peuple du Vorarlberg manifeste préalablement sa volonté de façon éclatante et non équivoque, et que l'annexion ne soit pas effectuée contre les sentiments des minorités linguistiques de la Suisse. Il renouvelle sa proposition de consulter sur les sentiments de ces minorités une assemblée d'hommes de confiance représentant toutes les parties de la Suisse.

M. Schulthess se déclare absolument opposé à toute extension



du territoire suisse et en particulier à l'annexion du Vorarlberg.  
La suite de la discussion sur cet objet est ajournée.  
Communiqué à M. le Conseiller fédéral Calonder,  
et retour au soussigné.

Le secrétaire:

(sig.) Contat: